

Revalorisation  
AC 84-16

## AGENTS CONTRACTUELS DGAC : REVALORISATION DU POINT D'INDICE

Par décret du 7 juillet 2022, la valeur du point d'indice a été revalorisée de 3,5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour l'ensemble des agents publics rémunérés sur la base d'un indice.

À la demande du SNNA-FO, les agents contractuels DGAC rémunérés au « forfait » pourront également bénéficier de cette mesure qui sera mise en paie dans le courant de l'automne de manière rétroactive.

FO se félicite de cette décision prise par le secrétariat général au bénéfice des agents concernés.

Vos représentants FO :  
Vincent Bachelier, Geneviève Salthouse



Du 1<sup>er</sup> au 8 Décembre 2022  
ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES

